JANVIER 2023

n° 07

Les Loges & Vous

Le magazine d'information de la Communauté de communes des Loges

Une équipe pour notre territoire

Communauté de communes des Loges

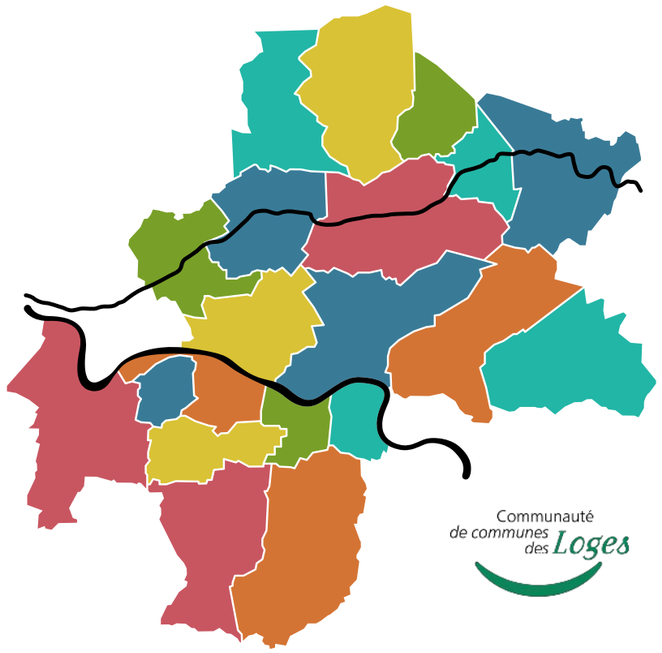

DANS CE NUMÉRO

02 L'édito du Président

03 Le sommaire

04 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

06 Les mobilités s'activent et les initiatives responsables

08 La rétrospective 2022 et les projets 2023

10 Des aménagements pour votre quotidien

11 La sécurisation du système d'endiguement

12 Les modes de garde pour enfants

13 La petite crèche de Châteauneuf-sur-Loire

14 La CCL vous informe

LE MAGAZINE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Président de la CCL, M.Mura

RÉDACTION ET COORDINATION
Communauté de communes des Loges

CRÉDITS PHOTOS
Communauté de communes des Loges

CONCEPTION ET RÉALISATION
Communauté de communes des Loges

IMPRESSION
Prevost Offset
imprimé sur Papier PEFC, issue de forêts gérées durablement.

DÉPÔT LÉGAL
Décembre 2022

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons quasiment à la mi-mandat, et malgré quelques adaptations, liées à la crise énergétique et économique qui nous touche tous, les projets avancent, nous permettant de maintenir le cap que nous nous sommes fixé dans notre projet de territoire et d'avancer sur nos objectifs.

2023 sera une année importante, puisque de nombreux dossiers vont aboutir après de longs mois d'études et d'analyses.
L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) entre dans sa phase opérationnelle, les actions en faveur de la mobilité active vont se déployer sur le territoire grâce à l'appel à projet AVELO 2, pour lequel la Communauté de communes des Loges est lauréate.

La santé, au cœur de nos préoccupations, mobilise un montant important de nos investissements pour 2023. Le Centre Régional de Santé à Jargeau va être complètement réhabilité, et la Maison Pluridisciplinaire de Santé (MSP) de Sandillon va être agrandie. Le déménagement et l'agrandissement du CIHL (médecine du travail) à Châteauneuf-sur-Loire va nous permettre de créer quatre bureaux supplémentaires à la MSP de Châteauneuf-sur-Loire. L'accompagnement de trois projets sur nos pôles secondaires, Vienne-en-Val, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Saint-Martin-d'Abbat va permettre d'accueillir de nouveaux médecins et professionnels médicaux sur le territoire.

En janvier 2023, la petite crèche à Châteauneuf-sur-Loire ouvrira ses portes et les projets de gymnases à Tigy et Saint-Martin-d'Abbat entrent en phase opérationnelle.
Les travaux de voirie et cœur de village concernent de nombreuses communes que ce soit pour de la réhabilitation complète ou de l'entretien, avec notamment Châteauneuf-sur-Loire, Jargeau, Vitry-aux-Loges, Sigloy et Ouvrouer-les-Champs.

La transition écologique et énergétique du territoire nous mobilise particulièrement et de nombreuses actions sont d'ores et déjà lancées : installation de panneaux photovoltaïques au siège de la CCL, rénovation énergétique du gymnase de Vitry-aux-Loges et de la piscine de Jargeau, réutilisation des eaux traitées des stations à des fins agricoles…

Mais la transition écologique passe aussi par du développement économique sur notre territoire. Ainsi l'étude environnementale de la future ZAC de Marigny à Châteauneuf-sur-Loire est en cours et un projet de village d'entreprises verra le jour sur la ZAC des Loges à Fay-aux-Loges.
Le tourisme n'est pas en reste dans notre projet de territoire, et de nombreux projets vont se concrétiser en lien et en cohérence avec la politique touristique départementale, et notamment le déploiement de la vélo-route qui longe le canal d'Orléans.

Que cette année 2023, pleine de beaux projets communaux et intercommunaux, vous apporte joie, bonheur, santé et douceur de vie.

Très Amicalement, Bonne Année 2023

Frédéric Mura

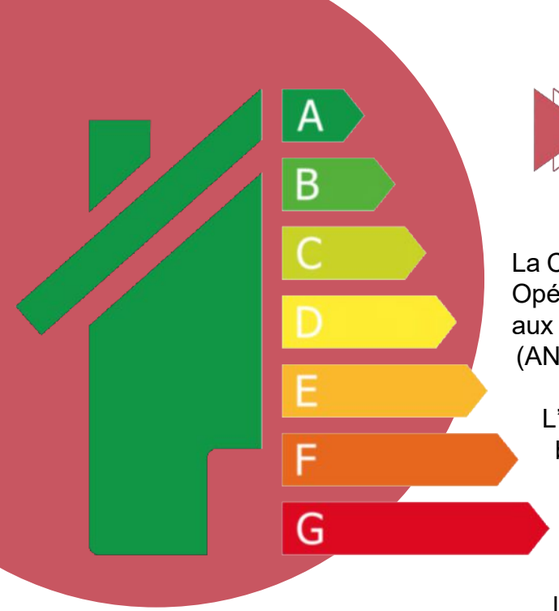

OPAH

OPAH Communauté de Communes des Loges — OPÉRATION PROGRAMMÉE d'AMÉLIORATION DE L'HABITAT 2023-2027

C'est le moment de rénover !

La Communauté de communes des Loges s'engage dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Départemental du Loiret.

L'OPAH permet aux propriétaires et aux bailleurs de bénéficier de conseils techniques et d'aides financières pour la rénovation de leurs logements de plus de 15 ans.

Une étude pré-opérationnelle a été conduite en 2022 par le cabinet Villes Vivantes. Ella a permis d'évaluer l'enveloppe budgétaire nécessaire pour améliorer le parc de logements anciens, des ménages les plus modestes. L'OPAH est opérationnelle depuis janvier 2023 pour une durée de 3 ans sur les 20 communes de la CCL et 5 ans sur les centres-villes de Jargeau et Châteauneuf-sur-Loire. Le suivi et l'animation sont confiés à l'association SOLIHA Loiret.

Quels sont les objectifs ?

- Améliorer les conditions de vie des occupants modestes par la rénovation de l'habitat ancien indigne ou précaire
- Permettre la remise sur le marché de logements qui étaient insalubres
- Améliorer l'attractivité des centres-villes

Quels sont les travaux financables?

- Économie d'énergie
- Amélioration de l'habitat dégradé

Quelles sont les aides possibles ?

- Les conseils techniques et l'accompagnement au montage de dossier sont réalisés par SOLIHA. Ils sont pris en charge à 100% par la CCL et l'ANAH.
- Les travaux pour la réhabilitation d'un logement indigne ou dégradé ou pour la rénovation énergétique peuvent être subventionnés jusqu'à 80%.

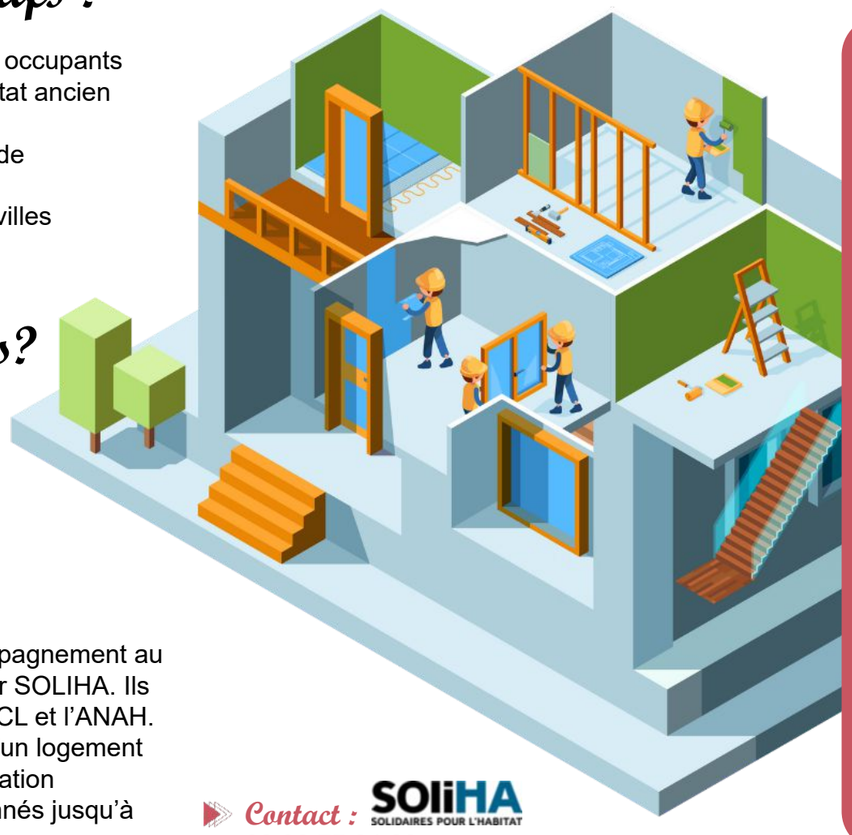

Contact : SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
02 38 77 84 89
contact.loiret@soliha.fr

Qui peut en bénéficier ?

Propriétaire occupant :
- Aides sous conditions de ressources, réservées aux ménages modestes et très modestes.
- Obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale au moins 6 ans après la réalisation des travaux.

Propriétaire bailleur :
- Aides soumises au conventionnement du logement avec l'ANAH, entraînant les conditions suivantes :
  - louer le logement pendant 9 ans après les travaux
  - respecter les critères de décence
  - louer à des ménages dont les revenus sont inférieurs à un plafond de ressources
  - atteindre au moins l'étiquette énergétique D après travaux.

Conditions :
- Le logement doit être achevé depuis plus de 15 ans
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier
- Le logement doit être destiné à la résidence principale du futur occupant
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment
- Le logement doit se trouver sur l'une des 20 communes de la CCL.

Aides locales proposées par la CCL sans condition de ressources

Sur l'ensemble des communes de la Communauté de communes des Loges :

Réinvestir les logements vacants depuis plus de 2 ans

Aide de la CCL de 30% du montant des travaux plafonnée à 4 000 € par dossier.
Objectif : La prime de sortie de vacance des logements inoccupés depuis au moins 2 ans et situés en centre-ville ou centre bourgs des communes de la CCL permet de remettre en état des logements vacants pour revitaliser les centralités de nos communes.

Créer des logements indépendants des commerces

Aide de la CCL de 30% du montant des travaux plafonnée à 4 000 € par dossier.
Objectif : Rendre accessible des surfaces d'habitation laissées à l'abandon en les dissociant des entrées des commerces pour les rendre indépendantes.

Sur les communes de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau :

Recréer des logements familiaux en centre-ville

Aide de la CCL de 30% du montant des travaux plafonnée à 2 500 € par dossier.
Objectif : Créer ou recréer des logements en centre-ville adaptés aux familles par la fusion d'au moins deux logements pour créer à minima un T3 avec 2 chambres.

Rénover votre façade

Les communes de Châteauneuf-sur-Loire et Jargeau proposent une aide de 25% du montant des travaux de rénovation de façade plafonnée à 3 000 € par projet.
Objectif : Accompagner les particuliers et bailleurs résidant dans les Grandes Rues et aux abords pour préserver et valoriser le patrimoine bâti, et renforcer l'attractivité des communes.

LES MOBILITÉS SE ACTIVENT

La CCL est lauréate !

Le 21 septembre 2022, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) annonçait les lauréats de la seconde partie du programme Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) AVELO 2, qui a pour objectif de faire passer la part modale du vélo en France de 3 % à **9 % d'ici 2024**, et parmi eux, la Communauté de communes des Loges.
Les élus communautaires ont fait le choix de s'engager sur la thématique plus large encore des mobilités dites actives et d'intégrer la marche à pied dans les études. En pratique, au sein de notre territoire, une stratégie de développement d'aménagements cyclables et piétons sera mise en place, et des évènements autour du vélo seront organisés. L'ensemble des habitants, entreprises et associations du territoire, seront invités à s'impliquer dans cette démarche, afin d'aboutir à un projet cohérent.

Une enquête citoyenne en cours

Après avoir parcouru le territoire à vélo durant 2 jours en octobre, le bureau d'études en charge de la réalisation de notre schéma directeur des mobilités actives s'intéresse à vos habitudes de déplacement à vélo et à pied. Une enquête pour mieux penser les infrastructures à développer à court terme est en ligne : flashez le QR Code de cette page, ou rendez-vous sur le site internet www.cc-loges.fr

N'hésitez pas à partager autour de vous. Si vous souhaitez être consulté sur les aménagements à venir, laissez-nous vos coordonnées à la fin de cette enquête pour intégrer le comité d'utilisateurs.

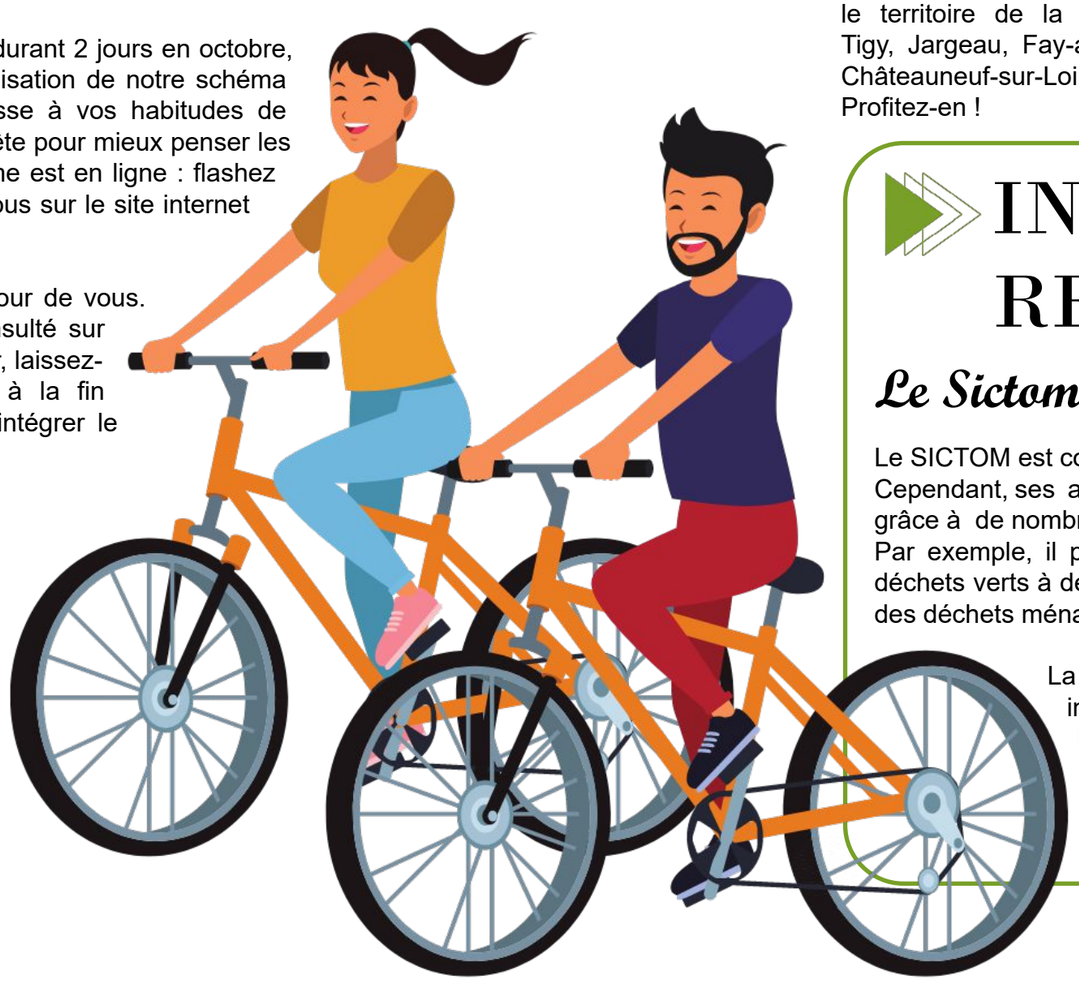

Enquête mobilité
Scanner le QR code pour répondre à notre enquête !

Contact : Paul André
02 38 59 70 96
mobilite-durable@cc-loges.fr

Pensez covoiturage !

Avec l'augmentation permanente des prix des carburants, nous sommes amenés à repenser nos habitudes pour nos déplacements quotidiens. Alors si vous avez cette possibilité, préférez le vélo, la marche ou les transports en commun à la voiture. Sinon, le covoiturage est une option économique et écologique.
En place sur notre territoire, Rezo Pouce et son application de covoiturage Rezo Mobicoop facilitent les échanges entre utilisateurs.
De plus, 4 aires de covoiturage existent sur le territoire de la CCL : Tigy, Jargeau, Fay-aux-Loges et Châteauneuf-sur-Loire.
Profitez-en !

INITIATIVES RESPONSABLES

Le Sictom propose ses services

Le SICTOM est connu pour la collecte des emballages et des déchets ménagers.
Cependant, ses actions ne se limitent pas à cela et il agit pour la transition écologique grâce à de nombreux services.
Par exemple, il propose des bacs de compostage et des interventions de broyage des déchets verts à destination des particuliers : deux solutions permettant à la fois la réduction des déchets ménagers, et les allers-retours en déchetterie.

La sensibilisation est un autre champ d'intervention du syndicat intercommunal. Elle se fait auprès des enfants, qui, pour certains, bénéficient déjà du programme de découverte des thématiques du recyclage et compostage. Elle s'adresse aussi aux entreprises. Retrouvez plus d'informations et de nombreux conseils de tri sur leur site internet : https://www.sictom-chateauneuf.fr/

RETROSPECTIVE 2022 & PROJETS 2023

2022

Préserver nos ressources en eau. Signature de la convention entre la Chambre d'agriculture du Loiret et la CCL pour l'étude sur la valorisation des eaux traitées des stations d'épuration de **Fay-aux-Loges, Saint-Denis-de-l'Hôtel et OFSP**. Résultats de l'étude de faisabilité attendus début 2023.

Centre Régional de Santé : Déménagement au 11 rue du 8 mai 1945 à Jargeau.

Élargissement de la rue Pont aux Moines à **Donnery** & requalification de la Rue Verte à **Sandillon.**

Cœur de village de Tigy : Aménagement d'une voie douce et réalisation d'une chaussée drainante sur la route de Châteauneuf, et réfection de la rue de Château-Gaillard avec mise en accessibilité des trottoirs.

Requalification de la route d'Ouvrouer à **Tigy**.

La CCL lauréate de l'appel à projet AVELO 2. Mise en œuvre du schéma directeur des mobilités actives.

Inauguration des itinéraires fabuleux de la CCL. Entre Loire et canal, Dans les pas de Maurice Genevoix et Dans la mécanique de Petit Pierre.

Étude préalable au **transfert des compétences** eau et assainissement collectif au 1er janvier 2026.

Mise en place des réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et Instagram.

Réfection de la toiture du gymnase de **Vitry-aux-Loges.**

2023

Mise en place du **guichet unique** de la Petite Enfance.

Démarrage de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aux côtés de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Départemental du Loiret.

Ouverture d'une petite crèche au 50 rue du Clos Renard à Châteauneuf-sur-Loire pour l'accueil de 18 enfants de 3 mois à 3 ans.

Signalétique à l'entrée du territoire et des communes.

Études de maîtrise d'œuvre pour la construction de deux gymnases à Tigy et à Saint-Martin-d'Abbat.

Réfection de la rue des Moulins et rue Joseph Leber à **Vitry-aux-Loges** & 1ère partie de la route de Férolles à **Jargeau.**

Une étude multi-énergie pour remplacer le chauffage fuel existant au **gymnase de Vitry-aux-Loges**.

Un diagnostic approfondi pour dégager des économies d'énergie à la **piscine intercommunale de Jargeau**.

Définition du programme d'**aménagements cyclables et piétons** sur le terrtioire.

Aménagement des cœurs de village de **Sigloy** et de **Ouvrouer-les-champs.**

Extension de la Maison de Santé à **Sandillon.**

Travaux d'aménagement intérieur de la Maison de Santé Pluridisciplianaires à **Châteauneuf-sur-Loire**.

Requalification du boulevard de la République, rue Crozier, avenue Ferdinand Arnodin à **Châteauneuf-sur-Loire.**

Réhabilitation des locaux du Centre Régional de Santé à Jargeau rue basse cour. Démarrage des travaux.

Refonte du **site internet** de la CCL.

DES AMÉNAGEMENTS POUR VOTRE QUOTIDIEN

A **Sandillon**, la rue Verte entre la rue de la Coudraie et la route d'Orléans, et à **Tigy**, la route d'Ouvrouer, ont bénéficié de nombreux travaux :

- La chaussée est réhabilitée en enrobés noirs,
- Les trottoirs sont remaniés pour permettre l'accès à toute personne à mobilité réduite,
- Et la mise en place d'une tranchée drainante a été réalisée pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales.

A **Donnery**, la rue du pont aux Moines a été élargie, et des poutres de rives ont pu être réalisées ; une nouvelle signalétique routière est également positionnée.

A **Tigy**, dans le cadre de l'opération Coeur de village, la rue Château-Gaillard et les trottoirs de la route de Châteauneuf connaissent un nouvel aménagement voie douce, pour permettre à chacun de déambuler à vélo ou à pied.

Contact : Isabelle Le Guen
02 38 46 29 59
responsable-technique@cc-loges.fr

Sandillon

Donnery

Tigy

LA SÉCURISATION DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT

Le système d'endiguement du Val de l'Orléanais est constitué de l'ensemble des digues bordant la Loire de Guilly à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, sur les territoires de la Communauté de communes du Val de Sully, de la Communauté de communes des Loges et d'Orléans Métropole.
Dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV, il bénéficie d'un programme de travaux visant à fiabiliser les ouvrages de protection contre les inondations.

Ces travaux consistent à :
- renforcer les pieds de digues côté Loire,
- améliorer l'étanchéité du corps de digue par la création d'écrans étanches,
- épaissir le talus,
- traiter les souches d'arbres,
- traiter les canalisations traversantes,
- traiter les terriers d'animaux fouisseurs,
- améliorer le fonctionnement des systèmes d'endiguement.

L'ensemble de ces travaux a pour objectif d'éviter le risque de brèche et de maitriser l'inondation par la Loire en limitant le débit d'eau entrant, la hauteur et la vitesse de l'eau, en réduisant la durée de l'inondation et en facilitant le retour à la normale.
Des travaux seront entrepris sur le déversoir de Jargeau dans ce sens et feront l'objet d'une enquête publique au printemps 2023.

Contact : Pôle Environnement
02 38 46 04 93
spanc@cc-loges.fr

ENTREPRENEURS, LA CCL VOUS ACCOMPAGNE

Vous êtes entrepreneur d'une TPE (Très Petite Entreprise) et vous avez un projet de développement de votre entreprise. La CCL peut vous accompagner dans vos investissements à hauteur de 30% du montant global (plafonné à 16 666 €). Retrouvez toutes les informations sur les aides économiques de la Commnauté de communes de Loges sur le site www.cc-loges.fr

Sur l'année 2022, 13 dossiers ont été accompagnés et subventionnés par la CCL pour un montant global de 55 000 €.

Contact : Pascal Hurault
02 38 46 91 86
deveco@cc-loges.fr

MODES D□ACCUEIL POUR VOS ENFANTS DE 0 □3 ANS

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ? Vous souhaitez □tre accompagn□ dans vos d□marches ?

Le Guichet Unique Petite Enfance est votre interlocuteur pour tous renseignements sur les modes d'accueil collectifs et individuels du territoire. Une professionnelle de la petite enfance est à votre disposition pour vous renseigner, vous guider et vous accompagner.

Chaque parent bénéficiera d'un accompagnement personnalisé avec une présentation des différents modes d'accueil de proximité :

- Assistantes maternelles
- Maison d'assistantes maternelles
- Crèches
- Garde à domicile

Une analyse des besoins des familles et un accompagnement dans les démarches jusqu'à la solution d'accueil sont proposés.

Contact : Guichet Unique Petite Enfance
02 38 24 14 23
guichet.petite.enfance@cc-loges.fr

Au sein des cr□ches, vous trouverez :

Un accueil pour lequel un contrat est mis en place entre la famille et la structure. L'accueil r□gulier engage la structure collective et la famille sur une durée et un nombre d'heures précis dans la semaine.

L'accueil est dit occasionnel lorsqu'un enfant est accueilli ponctuellement et irrégulièrement quelques heures ou jours dans le mois, sans contrat. Cette souplesse du temps d'accueil est possible en fonction des places disponibles.

Dans la limite des places disponibles, l'accueil d'enfants en urgence est une possibilité réservée aux familles confrontées à un besoin d'accueil ne pouvant pas être anticipé ni reporté et n'ayant pas d'autres solutions immédiates.

LA MAISON DES PETITS LUTINS FAIT PEAU NEUVE

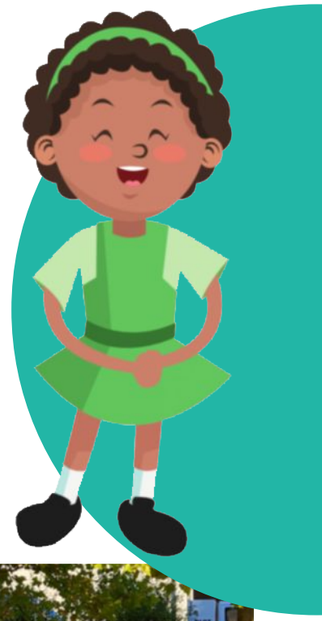

La nouvelle petite crèche intercommunale à Châteauneuf-sur-Loire a déménagé depuis début janvier 2023, dans des locaux tout neufs.

Quatre professionnelles de la petite enfance exercent dans cette nouvelle petite crèche. L'équipement, spacieux, lumineux et organisé autour d'un jardin équipé de jeux, d'une mini-piste cyclable, laissera tout le loisir aux enfants de déambuler dans un espace apaisé.

Ouvert de 8h15 à 18h les lundi, mardi, jeudi et vendredi, l'équipement de 380 m² pourra accueillir jusqu'à 18 enfants, de 3 mois à 3 ans.
Les locaux permettent également aux animatrices des Relais Petite Enfance d'organiser des temps collectifs avec les assistantes maternelles et les enfants, deux fois par semaine.

Contact : Petite Cr□che
02 38 58 52 77
eajechateauneuf@cc-loges.fr
50 rue du Clos Renard 45110 Châteauneuf-sur-Loire

LA CCL VOUS INFORME

La CCL □la rencontre des entreprises

Dans le cadre du partenariat avec Initiative Loiret, 8 entrepreneurs ont particip□ □ un Atelier « Lire et comprendre ses documents comptables », animé par le Cabinet d'expertise comptable IN EXTENSO, le 20 septembre 2022 à Férolles.

Le **7 f□vrier 2023** à partir de 11h00, venez d□velopper votre r□seau et rencontrer les acteurs □conomiques du territoire en participant au **Club&Co de la CCL** dans les locaux de BH CAR à Fay-aux-Loges.
Conférence « Bilan économique et perspective 2023 □ de Madame Marie-Agnès de Montbron - Directrice Régionale Centre Val de Loire, à la Banque de France.

Contact : Pascal Hurault
02 38 46 91 86 / 06 79 27 11 33
deveco@cc-loges.fr

Le Centre R□gional de Sant□

Depuis le mois d'octobre 2022, l'équipe médicale du Centre régional de Santé vous accueille 11 rue du 8 mai 1945 à Jargeau, pour quelques mois, le temps des travaux de réhabilitation des locaux situés au 1 rue Basse cour à Jargeau.

De nombreux aménagements sont prévus, notamment :
- La restructuration totale du bâtiment avec une redistribution des espaces et une extension dans la cour,
- La mise en accessibilité grace à installation d'un ascenseur et l'agrandissement du portail,
- L'aménagement de places de stationnement pour les v□hicules sanitaires,
- Une amélioration des performances énergétiques du bâtiment.

Au 1er trimestre 2023, le choix du maître d'œuvre sera fait, afin que les travaux puissent débuter au 2ème semestre 2023 pour une durée de 12 à 18 mois.

Contact : Isabelle Le Qu□□
02 38 46 04 98
responsable-technique@cc-loges.fr

Le syndicat de la Bonn□e

La CCL est traversée par la rivière la Bonnée et ses affluents : le Milourdin à Saint-Martin-D'Abbat et le Saint Laurent à Bouzy-la-Forêt.

La CCL a confié la gestion de ces cours d'eau au syndicat mixte de la Bonnée dans le cadre d'un contrat territorial milieux aquatiques, cofinancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

À compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, suite à la dissolution du syndicat mixte de la Bonnée, la Communauté de communes du Val de Sully exercera, au nom et pour le compte de la CCL, les compétences auparavant exercées par le Syndicat mixte du bassin de la Bonnée.

Cette nouvelle organisation permettra de mutualiser le travail des techniciens de rivière et de mettre en commun les moyens en matériel. Le programme de travaux n'est pas modifié.

Contact : Pl□Environnement
02 38 46 04 93
spanc@cc-loges.fr

Les itin□raires fabuleux

Le dimanche 18 septembre 2022, la CCL a inauguré ses nouveaux itinéraires cyclo-touristiques.

Près de 170 personnes ont enfourché leur vélo pour partir à la découverte des bords de Loire dans les pas de Maurice Genevoix, des routes de campagne du Val de Loire avec Petit Pierre ou des chemins de traverses entre le fleuve royal et la forêt d'Orléans.

Venez découvrir ou re-découvrir les 150 km d'itinéraires balisés vous permettant de sillonner le territoire en consultant le site https://www.cc-loges.fr/decouvrer-les-loges-a-velo/

BONNE ANNÉE 2023

La CCL connectée

Pour garder le contact avec nous tout au long de l'année, suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Communauté de communes des Loges

Communauté de communes des Loges

@ccdesloges

Nouveau site

Et prochainement vous pourrez découvrir le nouveau site de la Communauté de communes des Loges :

54 rue du clos renard
45110 Châteauneuf-sur-Loire
Tél : 02 38 46 99 66
Courriel : secretariat@cc-loges.fr

Communauté de communes des Loges

Horaires d'ouverture au public
Lundi et jeudi 08h30 et 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi 08h30 à 12h30
Mercredi 13h30 à 17h30

BOUZY-LA-FORÊT • CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE • COMBREUX • DARVOY • DONNERY • FAY-AUX-LOGES • FÉROLLES • INGRANNES • JARGEAU • OUVROUER-LES-CHAMPS • SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL • SAINT-MARTIN-D'ABBAT • SANDILLON • SEICHEBRIERES • SIGLOY • SULLY-LA-CHAPELLE • SURY-AUX-BOIS • TIGY • VIENNE-EN-VAL • VITRY-AUX-LOGES